

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [klafreniere-csdesiles-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/19e897aa70d98c977470b5a2>

Date d'obtention : 2025-03-27 19:24:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Outils de référence pour les intervenants en scolaire permettant d'intervenir professionnellement et avec bienveillance auprès des élèves impliqués (soutien) et efficacement en respectant les rôles de chacun (policiers).
- Sensibilisation
- Prévention
- Communication en tout temps avec ma direction et les policiers.
- Référence aux politiques de mon établissement lorsque le protocole Sexto n'est pas déclenché.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il faut agir rapidement comme intervenant scolaire. C'est urgent. Il faut arrêter le risque de propagation des photos.
- Déclencher le protocole SEXTO lorsqu'il est nécessaire, afin d'être guidé dans les différentes étapes du processus pour des interventions professionnelles respectant les rôles de chacun (police etc).
- Communication avec les policiers et les parents.
- Je ne dois jamais regarder les photos et vidéo.
- En tout temps je dois m'assurer de préserver la confidentialité des personnes impliquées. Si on me le demande des informations, je dois référer à la personne responsable des communications de mon établissement

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate (personnellement) est celle de l'intervention immédiate avec une personne qui présente des intentions malveillantes. Je sais que je devrai contacter dans les plus brefs délais le service de police. Un signalement auprès de la protection de la jeunesse devra aussi être fait.